

Conseil Municipal de La Côte-Saint-André du 12 juillet 2018
Interventions au nom du groupe municipal « La Côte Saint André pour tous »

Point n°13 : Subventions aux associations

- Rien pour le Cinéma ... mais à la DM qui suit au point 14, 6000€ pour effectuer pour le propriétaire privé une étude sur la sécurité
- Subvention de 1350€ à la Banque Alimentaire SUPPRIMEE !!! alors que les 3 autres subventions. aux 3 associations caritatives (Secours Populaire, Secours Catholiques, Restos du cœur) sont figées à 1250€ depuis 2014....
- Subvention à l'ADI alors qu'elle n'a pas son siège sur La Côte
- Subventions de 3000€ à Côte en fêtes (quelle sont ses activités ?) et 2500€ à la nouvelle Association Côte et Patrimoine (Aide au démarrage ? ou pour ses activités ?)